

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2023 à 20h00

Sous la Présidence de M. **LUTZ** Maurice, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance (20H00) : MM. Jean-Claude DOLIS, Alain HARTWIGSEN, Pierre HOLDERITH, Jean KEHREN, Maurice LUTZ, Pierre WEBER et Mmes Michelle ECKART, Céline FISCHER et Martine GOMEZ.

Excusé : M. Didier ADAM (procuration donnée à M. Jean-Claude DOLIS pour tous les points).

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Mme Michelle ECKART comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 a été préalablement porté à la connaissance du Conseil Municipal par mail.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE à l'unanimité, D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023.

3. Délibération pour l'avant-projet détaillé incluant le plan de financement pour la tranche 1 de la plateforme multi-activités

Martine GOMEZ annonce aux membres qu'une pétition a été transmise à M. le Maire contre l'avant-projet et elle en fait lecture.

Maurice LUTZ présente le plan de financement de l'avant-projet pour l'aménagement d'une aire de jeu, du terrain de foot A8 homologué, de la plateforme multi-activités et de la voie verte. La commune de Wahlenheim souhaite réaménager ses équipements sportifs au niveau du terrain de football actuel. Le projet se situe en rive sud du ban communal, en limite avec le ban communal de Bernolsheim et la rue du Général de Gaulle, route départementale n°144 en traverse.



Maurice LUTZ fait lecture du détail des ouvrages projetés.

- ✓ **Liaison douce**
- ✓ **Aire multi-activités**
- ✓ **Aire de jeux**
- ✓ **Terrain de football à 8**
- ✓ **Travaux d'éclairage public et sportif**
- ✓ **Travaux de parachevements paysagers**

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

(Les postes de dépenses liés aux travaux sont à détailler dans le tableau ci-après)

DÉPENSES	MONTANT HT	%
Acquisitions immobilières	-	0,00
Travaux (détailler les différents postes) :		
Liaison douce (Terrassements généraux, revêtements de surface, finitions)	42 000,00	10,19
Aire multi-activités (Terrassements généraux, revêtements stabilisés, bordures, assainissement pluvial)	50 000,00	12,14
Aire de jeux (Terrassements généraux, structure multi-activités, portique balançoire, tourniquet, jeux sur ressorts, rocher à grimper, sol coulé amortissant, bancs reposoirs, fitness vélo, fitness « push pull », clôture périphérique, portillons, assainissement pluvial)	95 000,00	23,06
Terrain de football (Terrassements généraux, drainage principal, drainage secondaire, arrosage intégré, amendement des semis, buts de football, filet pare ballon, clôture rigide périphérique, finitions)	90 000,00	21,85
Éclairage sportif et liaison douce (Éclairage sportif, éclairage voie douce)	99 000,00	24,03
Parachèvements paysagers (Suture paysagère de la frange ouest, suture paysagère de l'aire de jeux, traitements paysagers le long de la voie douce)	20 000,00	4,85
Honoraires MO	15 980,00	3,88
Recettes nettes générées par l'investissement	-	-
TOTAL DÉPENSES	411 980,00	100,00

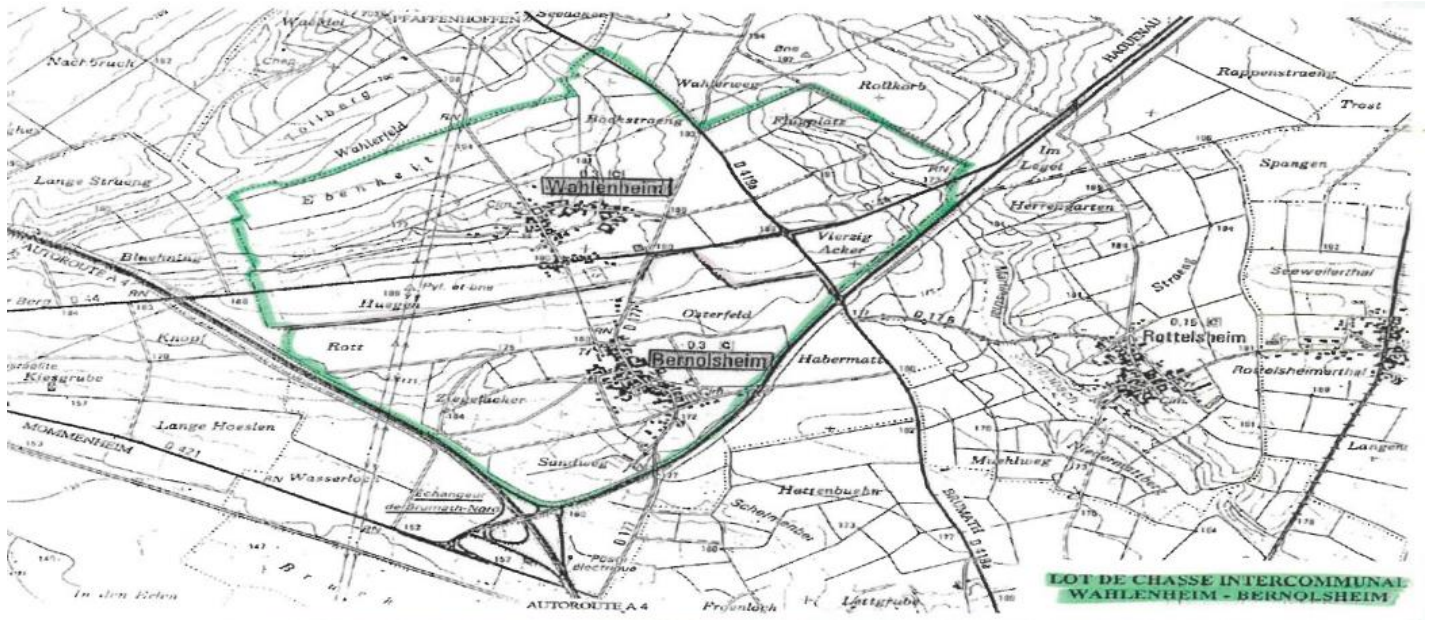
RESSOURCES	MONTANT HT	%
Aides publiques :		
Union européenne	-	0,00
État : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) liaison douce + éclairage + parachèvements paysagers	26 100,00	6,34
État : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) aire de jeux + terrain de foot + éclairage terrain de foot	77 700,00	18,86
État autre		0,00
Région - l'ensemble du projet	39 600,00	9,61
CeA - l'ensemble du projet	100 000,00	24,27
Groupement de communes	-	0,00
Autre commune	-	0,00
Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)	-	0,00
Aides publiques indirectes	-	0,00
Autres	-	0,00
SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	243 400,00	59,08
Autofinancement :		
Fonds propres	168 580,00	40,92
Emprunts		0,00
Crédit-bail		0,00
Autres - aides privées (CAF par ex.)		0,00
SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	168 580,00	40,92
TOTAL RESSOURCES	411 980,00	100,00

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE à 5 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Alain HARTWIGSEN et Didier ADAM) et 3 CONTRE (Céline FISCHER, Pierre HOLDERITH et Pierre WEBER), D'APPROUVER l'avant-projet détaillé ainsi que le plan de financement pour la tranche 1 de la

plateforme multi-activités,
CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

4. Approbation du périmètre de chasse intercommunale Wahlenheim-Bernolsheim

Jean KEHREN présente le point sur l'approbation du périmètre de chasse intercommunale Wahlenheim-Bernolsheim. L'ensemble du périmètre représente 342 hectares, dont 223 hectares pour Wahlenheim et 119 hectares pour Bernolsheim.



Le Conseil Municipal, après délibération,
DÉCIDE à l'unanimité,
D'APPROUVER le périmètre de chasse intercommunale pour Wahlenheim-Bernolsheim,
CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

5. Délibération sur la création de la commission 4C

Maurice LUTZ présente le point sur la création de la commission 4C, il indique que la commission consultative communale ou intercommunale de la chasse est un organe consultatif permanent, qui est créé et peut être saisi lors d'une réunion ou par écrit, pendant toute la durée du bail. Elle a vocation à fournir un avis sur tous les sujets relatifs à l'administration de la chasse. Elle est obligatoirement consultée dans un certain nombre de cas prévus par la loi et par le cahier des charges type.

Dans la pratique, la commission se réunira au moins une fois avant la relocation prévue en 2024. En effet, elle est obligatoirement consultée pour émettre un avis sur le mode de location donc avant que la commune ne choisisse le futur locataire y compris pour le gré à gré. Cette consultation est justifiée par le fait que tous les modes de location sont soumis à un examen et à un agrément préalable des candidatures. Le cahier des charges type, qui sera notifié dans un deuxième temps, en précisera la composition et ses attributions. Il s'agit donc de désigner deux représentants parmi les membres du Conseil municipal, en plus de M. le Maire, pour siéger dans cette commission. Les deux conseillers proposés sont Jean KEHREN et Jean-Claude DOLIS.

Maurice LUTZ invite les membres à délibérer sur la création et la désignation des deux membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,
APPROUVE à l'UNANIMITÉ,
La création de la commission 4C et la désignation de MM. Jean-Claude DOLIS, Jean KEHREN et Maurice LUTZ en tant que membres de cette commission,
CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

6. Délibération sur les offres pour les stores de la salle des fêtes

Maurice LUTZ présente les offres commerciales pour l'achat, la fabrication sur mesure et la pose de stores intérieurs pour la salle des fêtes (cave, bar, salle et portes).

- **Offre Rowastores (Vendenheim) : 4 384,32 € HT (5 261.18 € TTC),**
- **Offre Walter stores et volets (Kilstett) : 6 750,01 € HT (8 100,00 € TTC).**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de reporter ce point de l'ordre du jour et de trouver d'autres propositions.

7. Délibération sur les besoins en décorations de Noël

Maurice LUTZ présente les offres commerciales pour l'achat de 8 nouvelles décorations de Noël.

- **Offre Decolum (Tronville en Barrois) : entre 440,00 € HT et 490,00 HT par décoration (fixations comprises), soit un total compris entre 3 520,00 € HT et 3 920,00 € HT (4 224,00 € HT/4 704,00 € TTC),**
- **Offre Rexel (Haguenau) : entre 343,00 € HT et 455,00 HT par décoration (fixations en sus à 56 €/pièce), soit un total compris entre 3 192,00 € HT et 4 088,00 € HT (3830,40 € HT/4 905,56 € TTC).**

Le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Céline FISCHER et Pierre HOLDERITH),

D'APPROUVER l'achat de 8 décorations auprès de la société REXEL pour le motif Thyra, blanc en led hauteur 2m et largeur 0.90m au prix de 441,00 € l'unité avec fixation) soit un total de 3 528,00 € HT (soit 4 233,60 € TTC),

CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

8. Information sur le raccordement électrique de 4 candélabres dans la rue Principale

Maurice LUTZ poursuit sur le point des décorations et Noël et sollicite les membres pour le raccordement électrique supplémentaire de 4 candélabres de la rue Principale.

Il présente le devis de la société Techni Elec pour la fourniture et la pose de coffret de lampadaires avec protection Legrand au prix de 320,00 € HT/lampadaire, soit un total de **1 280,00 € HT les 4 lampadaires** (1 536,00 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération,

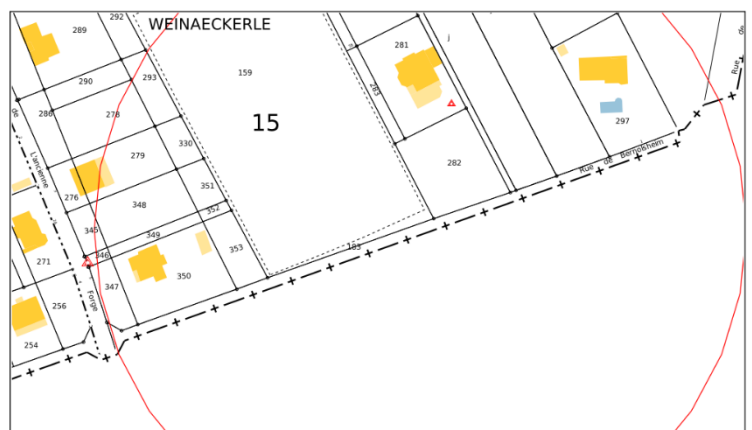
DÉCIDE à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Céline FISCHER et Pierre HOLDERITH),

D'APPROUVER le raccordement électrique des 4 lampadaires de la rue Principale et le devis de la société Techni Elec au prix de 1 280,00 € HT (soit 1 536,00 € TTC),

CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

9. Délibération sur la rétrocession du chemin d'exploitation cédé par l'Association Foncière

Maurice LUTZ informe les membres que lors de la réunion du 23 mars 2023 des membres du bureau de l'Association Foncière de Wahlenheim, le bureau a délibéré sur la rétrocession du chemin de la rue de l'Ancienne Forge à la rue de Bernolsheim à la commune de Wahlenheim selon l'article L.161-6 du code rural (section 15 parcelle 183).



Le Conseil Municipal, après délibération,
DÉCIDE à 8 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS
(Pierre HOLDERITH et Pierre WEBER),

**D'APPROUVER la rétrocession par l'Association Foncière de Wahlenheim du chemin de la rue de l'Ancienne Forge à la rue de Bernolsheim à la commune de Wahlenheim selon l'article L.161-6 du code rural (section 15 parcelle 183),
CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.**

10. Rapports d'activités du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement (SDEA)

Jean-Claude DOLIS présente les 3 rapports d'activités du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) aux membres du Conseil municipal, pour l'eau potable, l'assainissement et le grand cycle de l'eau.

Le Conseil Municipal prend acte des informations.

11. Information sur les bacs biodéchets

Maurice LUTZ informe les membres sur une question concernant les bacs de biodéchets. Selon les textes et le code de l'Environnement, les biodéchets représentent les déchets verts (soit déchets biodégradables de jardin ou de parc) qui sont destinés au compostage individuel ou à la déchèterie, ainsi que les déchets alimentaires (déchets de cuisine et de table ou de magasins de vente au détail) qui sont destinés à la valorisation par compostage ou la méthanisation et retour au sol.

À compter du 01/01/2024, la CAH aura pour obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets aux administrés, en vue de leur valorisation, mais sans obligation de résultat.

À l'heure actuelle, la CAH propose :

- Des collectes sur les marchés – 6 communes sont concernées : 47 tonnes collectées depuis le début et 1,3 tonne par semaine collectée actuellement
- Des collectes et de la sensibilisation dans les cantines (3 cantines concernées) : 14 tonnes collectées et 750 enfants sensibilisés
- Des déchets compostés localement à Haguenau via l'association les Beaux Déchets en liaison avec APOIN, mais la capacité actuelle du site est limitée à 2 tonnes par semaine et une étude est en cours pour trouver un site plus adapté.

Maurice LUTZ informe les membres des propositions formulées par le CoPil et l'évolution envisagée pour 2024. Il est suggéré par les membres de faire un essai à titre expérimental.

Le Conseil Municipal prend acte des informations.

Sans autre remarque, M. le Maire clôt la séance à 22h40 et remercie les membres pour leur présence.

Le Maire,

Maurice LUTZ